

CPJEPS

CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

MENTION « ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE »

L'animateur d'activité et de vie quotidienne conçoit et anime, en lien avec le projet de la structure qui l'emploie et au sein d'une équipe, des temps de vie quotidienne, et des activités éducatives ou sociales dans des domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives, scientifiques, culturelles, techniques ou d'expression - pour des groupes dans ces différents lieux d'accueil.

Il concourt aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances, tout en assurant la sécurité physique et morale des différents publics qu'il accueille.

Il peut travailler auprès de publics variés : enfants, adolescents, adultes, personnes âgées.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Pour garantir votre montée en compétences, le parcours de formation CPJEPS AAVQ permet de :

- Créer un cadre adapté à votre souhait de devenir un professionnel de l'animation
- Vous outiller dans la maîtrise des techniques d'intervention
- Créer des mises en situation d'animation à l'école et dans la structure professionnelle
- Vous rendre autonome, acteur.trice de votre acquisition de compétences, en travaillant de façon coopérative et solidaire, et en créant des espaces de dialogue et de participation avec différents publics.



Intitulé de la certification

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du Sport

Mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »

Code RNCP : 32369

Code CPF : 311047

Niveau à la sortie

Niveau 3 (Infrabac, équivalent CAP)



Lieu de formation

ASKORIA Saint-Brieuc



Durée : 10 mois

En centre : 406 heures

En stage : 868 heures



Contacts

L'équipe Conseil Orientation et Formation d'ASKORIA construit avec vous le parcours de formation le plus adapté.

Des réunions d'information en ligne et des rencontres de l'orientation sont proposées régulièrement sur nos territoires.

Informations et contacts sur askoria.eu

ASKORIA Rennes : 02 99 59 41 41

ASKORIA Lorient et ASKORIA Vannes :
02 22 21 20 35

ASKORIA Saint-Brieuc : 02 96 78 86 20

ASKORIA Morlaix : 02 98 63 23 00



Prérequis et conditions d'admission

Aucun diplôme n'est demandé pour accéder à l'admission en formation.

Pour que l'admission en formation soit effective, le candidat doit :

- Avoir 16 ans à minima,
- Présenter un projet en cohérence avec la formation CPJEPS et le métier d'animateur,



Certification des compétences

Epreuves de certification (écrits, dossiers, mises en situation, soutenances orales) organisées par le centre de formation et par la DRAJES.



Procédure d'admission

- Création d'un compte candidat en ligne
- Etude du projet de formation un conseiller en Orientation et Formation d'ASKORIA
- Passer les épreuves d'admission

Les inscriptions se font en ligne sur le site askoria.eu.

Le suivi de votre dossier se fait uniquement par voie numérique (Internet et messagerie électronique)

CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION

Le CPJEPS Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne se déroule sur 10 mois. Il est basé sur l'alternance entre :

- 406H à ASKORIA
- 868H minimum sur un terrain professionnel
- L'alternance : 2 jours à ASKORIA, 3 jours en structure.

Le référentiel de formation répartit les apports pédagogiques en **4 Unités Capitalisables (UC)** :

- **UC 1 : Participer au projet et à la vie de la structure (91H)**
- **UC 2 : Concevoir et Animer des temps de vie quotidienne de groupes, dans différents lieux d'accueil (98H)**
- **UC 3 : Concevoir des activités éducatives en direction d'un groupe, dans différents lieux d'accueil (84H)**
- **UC 4 : Animer des activités éducatives en direction d'un groupe, dans différents lieux d'accueil (112H)**

La formation théorique

406 H en centre de formation avec l'apport de connaissances proposés par des formateurs experts d'ASKORIA et des professionnels du secteur.

Cette partie théorique s'appuie des modalités pédagogiques vivantes et variées, permettant de faire de la formation un espace d'apprentissage, de réflexion et d'exploration.

Le parcours de formation est orienté sur les dimensions éducatives et citoyennes de la profession visée.

La formation pratique

868 H sur le terrain de stage dans une structure professionnelle employant des personnes en poste animateurs-jeunesse, animateur d'accueil de loisirs, en séjour de vacances, socioculturel, périscolaire, en ehpad...

Le coordinateur pédagogique active le **réseau local partenaire des formations à l'animation** avec qui ASKORIA travaille, pour faciliter la recherche de stage : services jeunesse, l'Office Intercommunal des Sports, de la Culture et des Loisirs et différentes associations implantées sur les territoires.

Conditions et protocole d'admission

Pour que l'admission en formation soit effective, le candidat doit :

Avoir 16 ans à minima,

Présenter un projet en cohérence avec la formation CPJEPS et le métier d'animateur,

Convocation à l'épreuve d'admission

A réception de la demande d'inscription à l'admission du candidat au CPJEPS AAVQ, Askoria adresse une convocation par courrier électronique indiquant la date et l'heure de l'épreuve d'admission d'une durée d'1h30.

Les trois étapes de l'admission sont :

Etape 1: 30 min' : Le candidat renseigne un livret d'admission en présentant en quelques lignes son projet et ses motivations à intégrer la formation et à s'insérer dans ce métier.

Etape 2: 30 min' : Le candidat présente par écrit, dans ce livret d'admission, l'animation d'une activité d'animation et d'un temps de vie quotidienne sur un thème donné. Il répond à trois questions à choix multiples.

Etape 3: 30 min' : Le candidat s'entretient oralement avec le coordinateur de formation. Le candidat présente l'ensemble des éléments renseignés dans « le livret d'admission » pendant une dizaine de minutes et s'engage dans un temps d'échange d'une vingtaine de minutes.

Les résultats de l'admission

A l'issue de cette phase d'admission, le coordinateur de la formation dresse une liste des personnes admises et adresse un avis circonstancié au candidat sur sa situation à partir des éléments indiqués dans le livret d'évaluation à l'admission